



Salariée refuse de répondre au consultant

Par **Fenetre**, le **14/12/2014** à **07:26**

Bonjour,

J'ai une entreprise, j'ai fait venir un consultant extérieur afin d'améliorer la vie dans l'entreprise. Pour cela il reçoit tous les salariés et passe un ou deux jours avec chacun en observation de leur techniques de communication avec le client.

Une salarié refuse net de recevoir le consultant sans donner d'explications. C'est d'ailleurs, à mon avis, celle qui en a le plus besoin... La discussion ne donne rien.

Que puis-je faire pour qu'elle accepte ? Est-ce que cela est assimilé à un refus quelconque du code du travail, à de l'insubordination ? Puis-je donner un avertissement ? Merci

Par **P.M.**, le **14/12/2014** à **09:49**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir quelles directives (écrites) la salariée ou le Personnel a reçu avant le passage du consultant et s'il y était mentionné le but de sa mission et d'autre part, si les Représentants du Personnel ont été consultés...

Par **Fenetre**, le **14/12/2014** à **10:30**

Bonjour et merci pour le début de réponse.

Nous sommes une toute petite structure et le délégué du personnel ainsi que les salariés ont été prévenus avant la venue du consultant... mais oralement, je n'ai pas fait de note de service. J'ai présenté la mission du consultant

Par **P.M.**, le **14/12/2014** à **12:07**

C'est là où vous risqueriez d'être en porte à faux de n'avoir fourni aucune explication écrite d'autant plus que le Délégué du Personnel n'a appris cette décision qu'avec tous les salariés oralement sans avoir été consulté précédemment...

Par **Fenetre**, le **14/12/2014** à **12:36**

Merci pour la suite de la réponse....Nous fonctionnons oralement depuis de nombreuses années. Prablement à tort pour certains points mais jusqu'à présent, je n'ai jamais rencontré de problèmes. Toutefois, le DP a manifesté de l'enthousiasme à propos de la mission confiée au consultant (Mettre en exergue ce qui va bien et noter les améliorations possibles) de même que l'ensemble des 15 salariés ... Ma question portait sur une seule personne qui refuse d'adhérer. Que puis-je faire ? Merci

Par **P.M.**, le **14/12/2014** à **13:38**

Cela ne suffirait vraisemblablement pas, si la salariée contestait une sanction, d'indiquer que tout le monde est d'accord sauf elle, donc vous pourriez au moins vis à vis d'elle reprendre tout à 0 et lui indiquer par écrit le but de la venue du consultant et ce qu'elle doit faire dans le cadre de cette mission sans que ça puisse apparaître comme une sanction pour ensuite avoir la possibilité d'en prendre une si cela ne se passait pas mieux ensuite...

Par **Fenetre**, le **14/12/2014** à **16:14**

Bon, je vois que je suis obligé de passer par la case papier

Merci pour vos réponses.